

■ **Interprofession du Gruyère**, à Gruyères, CH-217-0461687-6, l'enregistrement, la défense et la gestion de l'appellation d'origine contrôlée Gruyère, etc. Association. (FOSC du 06.12.2001, p. 9598). Henchoz Benjamin et Kolly René ne sont plus membres du comité, leur signature est radiée. Germain Didier, de Saint-George, à Les Ponts-de-Martel, et Vonlanthen René, de Rossens (FR) et Giffers, à Le Mouret, sont nommés membres du comité, tous deux avec signature collective à deux.

Journal no 4494 du 26.10.2006
(03616828 / CH-217.0.461.687-6)